



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D10 - Convention de partenariat avec l'association « Comme ça vous chante »

Date de convocation : 28 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Excusées : 2

Nicole YATTOU
Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Daniel BARBARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D10-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

**N° 10 - Convention de partenariat avec l'association
« Comme ça vous chante »****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Pour la deuxième année consécutive et dans le cadre des animations estivales 2019, une convention de partenariat est proposée pour l'organisation les 26, 27 et 28 juillet 2019, à l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, d'un festival de musique classique en accord avec l'association « Comme ça vous chante », association de loi 1901 dont le siège social est situé au n° 11 route de Bords – Le Grand Village – 17380 Archingeay.

L'objet de ce festival est d'accueillir sur trois jours des concerts dans la Salle d'Exposition de l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély et de participer ainsi à l'animation estivale de la ville.

Le programme est le suivant :

- Vendredi 26 juillet 2019 à 20h30, représentation du récital-lecture Chopin/Sand avec Anne Danais et Alice Rosset
- Samedi 27 juillet 2019 à 20h30, représentation du duo Hasinakis avec Jean-Christophe Kotsiras et Alice Rosset
- Dimanche 28 juillet 2019 à 20h30, représentation de « Et si Duras aimait Bach » avec Anne Danais et Alice Rosset.

L'association est chargée de la mise en œuvre du projet artistique, des frais d'organisation, des aspects techniques et logistiques, de la communication, de la billetterie ainsi que de tous les éléments administratifs liés au projet.

La Ville s'engage à mettre à disposition le Salon de l'Abbé et la Salle d'Exposition de l'Abbaye royale sur ces trois jours et à participer financièrement à l'événement à hauteur du prix de cession des spectacles : 4 000 €. La somme correspondante est inscrite au BP 2019, compte 62574-3302.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association « Comme ça vous chante » ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25)**

Pour : 22 Contre : 3 Abstentions : 2

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D10-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.